

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 12 juillet 2021**

---

**GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AU  
TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL -  
ENVELOPPE 2021**

**NOTE DE SYNTHESE**

La Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) instituée pour l'année 2016, par l'article 159 de la loi de finances du 29 décembre 2015, en faveur des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre a été maintenue en 2017 par l'article 141 de la loi de Finances du 29 décembre 2016.

Ce dispositif est désormais pérennisé par les articles 157 et 158 de la loi de finances du 30 décembre 2017 et inscrit à l'article L.2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). La loi fixe six (6) familles d'opérations éligibles à un financement au titre de grandes priorités thématiques d'investissement.

L'enveloppe « Grand Plan d'Investissement » de la DSIL est affectée prioritairement au financement de projets d'investissement portant sur la transition énergétique, la rénovation thermique, le développement des énergies renouvelables, ou le développement de solutions de transports innovants en matière de mobilités actives et durables répondant aux besoins des territoires franciliens.

Le taux plancher de subvention est fixé à 20% par l'article R. 2334-27 du CGCT. Toutefois, il appartient au Préfet de Région de déterminer le taux de subvention dans le respect des règles de plafonnement fixées aux articles L. 1111-9 et L. 1111-10 de ce même code.

La Ville souhaite engager, à très court terme, un programme de travaux de rénovation dans onze (11) écoles répondant aux orientations de la DSIL. Ces travaux permettront de réduire les consommations d'énergie (gaz, électricité) de la collectivité, de préserver la ressource en eau mais aussi d'améliorer les conditions d'apprentissage scolaire des élèves.

Concernant les écoles Lachenal, Les Pensées, Les Capucines, Boucher et Lumière, des menuiseries extérieures en double vitrage seront installées. Des travaux d'isolation thermique par l'extérieur sont également prévus sur les bâtiments des écoles Les Pensées et Lachenal afin de traiter l'ensemble des ponts thermiques et d'optimiser les effets bénéfiques des nouvelles chaudières à gaz à condensation, en termes de consommation d'énergie.

Une réfection totale des blocs sanitaires est prévue au sein des écoles Les Pensées, Les Pervenches, Madame de Sévigné afin d'améliorer le fonctionnement et l'organisation actuels, de préserver la ressource en eau et de réduire les charges de fonctionnement pour la Ville.

Dans cette même logique d'économie, les robinetteries et sanitaires seront remplacés dans les écoles Cousteau, Vilmorin et Monet. Il est également envisagé la mise en place d'un système d'allumage par détection de présence et de luminosité, ainsi que le remplacement des sources d'éclairage en Led dans les parties communes (couloirs, halls, sanitaires) au sein des écoles Cousteau et Les Violettes.

Une participation financière au titre de la DSIL « Grand Plan d'Investissement » permettrait de contribuer à la réalisation de ce programme de travaux dans onze (11) écoles selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Intitulé de l'action	Coût estimatif de l'opération (€ HT)	Coût estimatif de l'opération (€ TTC)	Subvention DSIL ACV 2021 sollicitée (€ HT)	Subvention DSIL ACV 2021 sollicitée (% HT)	Subvention DPV 2021 sollicitée (€ HT)	Subvention DPV 2021 sollicitée (% HT)	Part communale (€ HT)	Part communale (% HT)	Part communale (€ TTC)
Rénovation énergétique dans 11 écoles ( L. Lachenal, Les Pensées, Les Capucines, H. Boucher, L. Lumières, Les Pervenches, Mme de Sévigné, J. Cousteau, Les Violettes, Vilmorin, C. Monet)	1 410 234 €	1 692 280 €	918 062 €	65,1%	210 000 €	14,9%	282 172 €	20,0%	564 218 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant total de 918 062 euros au titre de la DSIL, sur l'enveloppe 2021 du « Grand Plan d'Investissement », auprès de la Préfecture de la Région Ile-de-France, afin de contribuer à la réalisation de ces travaux.

## DELIBERATION

Vu la loi de finances n°2017-1837 du 30 décembre 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction du 2 février 2021 du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités n° TERB2103656J relative à la composition et règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2021,

Considérant que la réalisation du programme de travaux de rénovation dans les écoles Lachenal, Les Pensées, Les capucines, Boucher, Lumière, Les Pervenches, Madame de Sévigné, Cousteau, Les Violettes, Vilmorin et Monet contribue pleinement à la réduction de la facture énergétique, la préservation de la ressource en eau et à la transition énergétique du territoire mantais,

Considérant que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local permet de soutenir financièrement les opérations portant sur la transition énergétique et la rénovation thermique,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **d'approuver** la réalisation du programme de travaux de rénovation dans les écoles Lachenal, Les Pensées, Les capucines, Boucher, Lumière, Les Pervenches, Madame de Sévigné, Cousteau, Les Violettes, Vilmorin et Monet,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 918 062 euros au titre de la DSIL, sur l'enveloppe 2021 du Grand Plan d'Investissement, auprès de la Préfecture de la Région Ile-de-France pour le financement de l'ensemble de ces travaux,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET